



Flash éco #6

Afrique centrale

18 janvier 2021

Lettre d'information du Service économique régional pour l'Afrique centrale
Ambassade de France au Cameroun – Direction générale du Trésor

LE CHIFFRE DU MOIS

7,9 Mds EUR

C'était en 2019, le montant des principales exportations minières en provenance d'Afrique centrale selon les statistiques miroirs* du commerce extérieur (dont 2,2 Mds EUR pour les pays de la CEMAC). Disposant de ressources minières importantes et diversifiées suivant les pays, ces ressources sont parfois exploitées par un secteur informel échappant pour partie à la fiscalité des pays comme aux statistiques douanières (notamment l'or et les diamants).

Pays \ Code produit	Or (7108)	Fer (72)	Cuivre (7403)	Diamants (7102)	Manganèse (2602)	Cobalt (8105)	Total (M€)
Cameroun	405,5	0,8	7,8	0,1	-	-	414
Congo	56,2	12,1	74,8 **	4,0	-	-	147
Gabon	31,9	51,0	4,9	-	1 309,2	-	1 397
Guinée Equatoriale	3,2	7,5	-	-	-	-	11
RCA	11,9	0,1	-	5,9	-	-	18
Tchad	225,0	0,0	-	-	-	-	225
RDC	47,4 ***	10,3	3 678,2	214,1	-	1 709,3	5 659
Total	781,2	81,9	3 765,7	224,0	1 309,2	1 709,3	7 871
(dont CEMAC)	733,8	71,6	87,6	10,0	1 309,2	-	2 212

Source : International Trade Center (issues des données COMTRADE), données miroirs*, exploitation SER

* Les données miroirs représentent les données selon les déclarations douanières des pays importateurs. Elles diffèrent donc, parfois, des données à l'exportation dans les pays producteurs, principalement quand une partie de la production est réalisée par un secteur informel qui échappe aux statistiques douanières. ** Pour les exportations de cuivre du Congo, la donnée directe a été utilisée *** Ces données restent largement sous évaluées, les exportations d'or de RDC transitant par ses voisins de la région des grands lacs.

ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Signatures des accords bilatéraux avec la France pour l'initiative pour la suspension de la dette (ISSD) au Cameroun, Congo et au Tchad.

Dans la CEMAC, le Cameroun, le Congo, la République centrafricaine, et le Tchad bénéficient de l'initiative pour la suspension de la dette (ISSD) du Club de Paris et des pays membres du G20. Ces accords internationaux nécessitent un accord bilatéral avec chaque pays créancier. Les signatures de ces accords bilatéraux ont été effectuées en décembre pour les pays qui bénéficient d'un rééchelonnement avec la France (Cameroun, Congo, Tchad). Au total, ces signatures représentent 243 M USD de rééchelonnement par les membres du Club, sur un total de 313 M USD, tous créanciers confondus. En contrepartie, les pays se sont engagés à investir les ressources libérées dans la lutte contre la pandémie et ses répercussions économiques et sociales.

Le Cameroun a débuté le démantèlement tarifaire sur les véhicules et les carburants

Le Cameroun a débuté en janvier la 5^{ème} phase de démantèlement tarifaire dans le cadre de l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union Européenne, selon une annonce de la direction générale des douanes du ministère des Finances. Cette réduction de 10% des tarifs douaniers

s'applique aux produits du 3^{ème} groupe (véhicules, motos, carburants, ciments) importés des pays de l'UE, et s'étendra jusqu'au 3 août 2021. En outre, cette 5^{ème} phase de démantèlement augmente à 60% (contre 45 % précédemment) la réduction des droits de douane sur les produits du 2^e groupe.

Le Congo-Brazzaville initie une nouvelle stratégie de promotion des investissements

Cette nouvelle stratégie vise à consolider les investissements privés au Congo-Brazzaville qui auraient chuté fortement entre 2016-2020 selon le ministère de l'Économie. Le texte de cette nouvelle stratégie a été validé début décembre et présente aux investisseurs un aperçu du potentiel de plusieurs secteurs, notamment l'agriculture, la pêche, le tourisme, la filière forestière et le transit. Il a été élaboré avec le concours de la Banque mondiale (BM) et de la Banque africaine de développement (BAfD), au titre de deux projets financés par les deux bailleurs de fonds, à savoir le Projet d'appui au développement des entreprises et la compétitivité (Padec - BM) et le Projet d'appui au climat des investissements et à la gouvernance sectorielle forêt/bois (Pacigof - BAfD).

La BEAC proroge ses politiques de rachat de titres publics à septembre 2021

Cette décision vise à soutenir les pays de la CEMAC face aux conséquences économiques de la pandémie Covid-19. Adopté en session extraordinaire le 22 juillet 2020, ce programme de rachat de titres publics sur le marché secondaire a été prorogé par le comité de politique monétaire (CPM) le 21 décembre dernier. Mis en œuvre depuis septembre 2020, ce programme de rachats de titres permet théoriquement de refinancer jusqu'à 600 Mds FCFA, à raison de 100 Mds FCFA par État.

ACTUALITÉ DES ENTREPRISES FRANÇAISES

Le groupement Razel – Sogea-Satom invité au retrait d'appel d'offres restreint pour l'autoroute Yaoundé-Douala.

Le Ministère des Travaux Publics a publié l'appel d'offres restreint pour la sélection d'une entreprise ou groupement d'entreprises en charge de la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de la phase II de l'autoroute Yaoundé-Douala (tronçon Bibodi-Douala, 136 km), conçue en partenariat public-privé (PPP). Le Mintp invite les trois candidats présélectionnés, soit Razel – Sogea-Satom, le groupement portugais Mota Engil Engenharia Construção Africa et le groupement chinois Sinohydro-PCRB-SDHS à présenter une offre détaillée d'ici le 30 mars 2021. Ceci ouvrira à un « dialogue de pré-qualification » avec chaque candidat sur les moyens techniques et le montage financier appropriés, précédant la remise des offres finales. Le coût global de la 2^e phase de l'autoroute Yaoundé-Douala est estimé à 812,8 Mds FCFA (1,2 Md EUR).

FOCUS SECTORIEL

Le secteur minier à fort potentiel, pourrait contribuer plus fortement aux économies de la zone, notamment en formalisant et en fiscalisant le secteur.

L'Afrique centrale regorge d'importantes ressources minières. Le secteur minier serait un contributeur important à la croissance économique et à la création d'emplois en Afrique centrale ; pourtant la contribution au PIB (2% du PIB camerounais par exemple) comme aux recettes fiscales reste faible, une part importante de la production étant réalisée par le secteur informel. A l'échelle CEMAC, les principaux pays exportateurs de minerais sont le Gabon (63 % des exportations régionales, principalement de manganèse), suivi du Cameroun (19%), du Tchad (10 %), et du Congo (7 %). La faiblesse des exportations de la Centrafrique (moins de 1%) est liée au trafic de minerais, ce qui entraîne d'importantes pertes de recettes pour le trésor public.

En outre, les mesures d'intégration régionale connaissent une certaine inertie : si un code minier communautaire est en finalisation bientôt depuis trois ans, celui-ci n'a pas encore abouti, de même que la politique minière commune souhaitée par les États de la CEMAC. Des codes miniers nationaux ont en revanche été promulgués, tandis que différents projets ont récemment été lancés.

Au **Congo Brazzaville**, de nouveaux projets émergent, comme par exemple la mine de fer de Mayoko, l'usine de production du cuivre de la Société de recherches minières (SOREMI), ou encore l'exploitation de gisements de potasse à Sintoukola, projet piloté par la compagnie australienne Kore Potash. Au total, une dizaine de projets miniers ont fait l'objet de permis d'exploitations, octroyés à des sociétés étrangères pour la plupart.

Au **Gabon**, si de nombreuses licences d'exploration ont été accordées par les autorités gabonaises, on ne dénombre encore que très peu de projets actifs ou de taille industrielle, hormis dans le secteur du manganèse (conduits par les sociétés françaises et indiennes respectives Compagnie minière de l'Ogoue COMILOG et Nouvelle Gabon Mining NGM). Outre d'importantes réserves de manganèse, d'or et de minerai de fer, le sous-sol renfermerait également des métaux comme le niobium, les terres rares, l'uranium, le cuivre et le zinc.

Au **Cameroun**, malgré les activités d'exploration en cours dans le pays, aucun grand projet minier n'est entré en phase d'exploitation. La société CODIAS SA (Cameroun) doit développer la mine d'or de Colomine dans l'Est du pays, la compagnie ORIOLE RESOURCES (Royaume-Uni) travaille sur les projets aurifères de Bibemi et Wapouzé, la société ERAMET (France) explore les blocs de rutile à Akonolinga et s'intéresse au site de nickel-cobalt de Nkamouna. La société CANYON RESOURCES (Australie) pourrait aussi démarrer l'exploitation de bauxite à Minim-Martap en 2022. Pour accélérer le développement de cette industrie, une Société Nationale des Mines (SONAMINES) a été créée fin 2020, avec pour mission de développer et de promouvoir le secteur minier, et de gérer les intérêts de l'État dans ce domaine.

En **Guinée Équatoriale**, six blocs de prospection ont été accordés en 2020 à des entreprises anglo-saxonnes pour accélérer le processus de développement d'une industrie minière dans le pays. Des études révèlent un fort potentiel dans la partie continentale du pays (présence de ressources en or, bauxite, diamant, fer, terres rares). Le cadre réglementaire pour les opérations minières a été publié en mai 2020 par le ministère des Mines, et s'applique à toutes les activités d'exploration et d'exploitation des sociétés locales et étrangères souhaitant opérer en Guinée équatoriale.

En **RDC**, l'un des plus gros producteurs du continent, les réserves sont diverses et importantes. Le pays détient d'importantes réserves de cuivre (dont il est le premier producteur africain), de cobalt (premier producteur mondial), d'or, de zinc et de lithium principalement localisées dans le Katanga et dans l'Est. L'activité est partagée entre les artisans et les industries en place détentrices des licences d'exploitation.

NOS DERNIÈRES PUBLICATIONS

- **La situation économique du Congo à fin 2020**
<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/CG/la-situation-economique-du-congo>
- **La situation économique du Gabon à fin 2020**
<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/GA/situation-economique-du-gabon>

Retrouvez le Service économique régional pour l'Afrique centrale sur Twitter et LinkedIn



Clause de non-responsabilité

Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.